Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION ATTESTANT LA CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Municipalité des Coteaux, lors de sa séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026, a adopté la résolution numéro 26-01-9257 concernant la conformité de certains règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé de 3e génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Par cette résolution, le conseil municipal confirme que :

- le **Règlement numéro 279-2022** concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets immobiliers;
- le **Règlement numéro 288** relatif à la démolition d'immeubles;

sont conformes aux objectifs et aux dispositions du SADR3 et qu'ils ne nécessitent aucune modification.

DONNÉ aux Coteaux, ce 21e jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

Sandra Boulanger
Signé le 2026-01-21 14:00:02 EST

Sandra Boulanger
Directrice générale

Municipalité des Coteaux
65, route 338, Les Coteaux,
(Québec) J7X 1A2

T. 450 267-3531 | F. 450 267-3532
reception@les-coteaux.qc.ca
www.les-coteaux.qc.ca